



Bonjour je suis étudiante

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 24 février 2007

Bonjour je suis étudiante et je voudrais savoir dans le cas d'un devoir scolaire si votre association travaille avec le ministère de la santé, si oui quelles actions avez vous fait ensemble ?

Réponse :

- DNF travaille en étroite collaboration avec la direction générale de la santé. Un nombre considérable d'actions ont été montées avec la participation, voire le financement de la DGS. Parmi elles :
- aide aux entreprises pour se mettre en conformité avec les textes
- aide aux restaurateurs pour les mêmes raisons
- accompagnement et aide des victimes du tabagisme, jusqu'en justice si nécessaire
- information du grand public sur le contenu de la loi
- veille juridique et judiciaire
- aide en ligne pour des actions ponctuelles
- Par ailleurs, l'association a été entendue à plusieurs reprises par l'inspectrice de l'inspection générale de l'action sociale (IGAS) à laquelle le ministère avait demandé une étude sur la faisabilité de l'interdiction totale de fumer dans les lieux publics. DNF a également participé aux 6 tables rondes de la mission parlementaire tabac sur les travaux de laquelle le décret a été construit.
- Pour plus de renseignements, adressez vous à la permanence de l'association (01 42 77 06 56 ou plutôt communication@dnf.asso.fr).